



FICHE 05 ÉDUCATEUR MOTO PROFESSIONNEL - CQP

Cette qualification est délivrée par l'OC Sport.

CQP Initiateur et Guide de randonnée en Motocyclisme (Niveau 4) (RNCP 41985)		
Date de l'enregistrement : du 27 février 2026 au 27 février 2031 (5 ans)		
Conditions d'exercice	Limites des conditions d'exercices	Volume horaire de formation
Conduite de séances de découverte, d'initiation, d'apprentissage et accompagnement de randonnées dans les activités du motocyclisme, jusqu'à la maîtrise complète d'un véhicule terrestre motorisé à guidon (2,3,4 roues ou chenille) et conformément à l'article R. 221-1 du code de la route.	A l'exclusion des pratiques compétitives.	245h en centre habilité de formation + 70h de stage en situation

Le métier :

- Accompagner les pratiquants dans la découverte et l'initiation aux activités du motocyclisme, à travers des séances d'encadrement pédagogiques ;
- Organiser et encadrer des randonnées, en préparant des itinéraires, tout en veillant à la sécurité des pratiquants et à celle des tiers, durant toute l'action de guidage

A ce titre, le titulaire du CQP doit :

- Garantie aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné ;
- Sensibilise les pratiquants à la protection de l'environnement et à la sécurité routière ;
- Suscite l'envie de poursuivre l'activité en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmet une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie de pratique, **à l'exclusion des pratiques compétitives**, et en adéquation avec le niveau et les attentes du public, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Où s'inscrire ? Apprès d'un des Organismes de Formation privés (se référer à la Fiche 09 pour les coordonnées).

